



INNOVER AUJOURD'HUI POUR PRESERVER DEMAIN

**SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
VIENNE BRIANCE GORRE**



Vanne motorisée
Station de traitement des CROZES

**PROCES-VERBAL – REUNION DU BUREAU
DU MERCREDI 19 MARS 2025
N°02/25**

L'EAU CHEZ VOUS, C'EST NOUS !

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 mars, à 18 heures 00, les membres du Bureau du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable VIENNE BRIANCE GORRE, dûment convoqués le 27 février 2025, se sont réunis au siège du Syndicat à AIXE SUR VIENNE, sous la présidence de Monsieur Maurice LEBOUTET, Président du Syndicat.

Délégués présents : MM. Maurice LEBOUTET, Jean Claude DUPUY, Gaston CHASSAIN, Mme Séverine DUREISSEIX, MM. Jean DUCHAMBON, Christian LATOUILLE, Loïc GAYOT, Georges BEAUDOU, André DUBOIS, Didier LEYRIS, Sébastien FISSOT, Eric PAULHAN, Manuel VERGER, André SOURY, **membres du Bureau Syndical.**

Délégués excusés ou absents : MM. Pascal THEILLET, Jacques BERNIS, Lucien DUROUSSEAUD, Philippe ROUGERIE, **membres du Bureau Syndical.**

Assistent à la séance, invités par Monsieur le Président :

Mme Mireille GUILLOTEAU et M. Pascal DUBREUIL employés du SMAEP Vienne Briance Gorre.

Monsieur Maurice LEBOUTET ouvre la séance à 18h00. Le Président excuse les membres absents ce jour.

I. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE - APPROBATION DU PV DU BUREAU DU MARDI 11 FEVRIER 2025

Monsieur Manuel VERGER est désigné secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU BUREAU SYNDICAL DU MARDI 11 FEVRIER 2025

Le Président informe l'assemblée qu'à ce jour aucune remarque particulière sur le contenu de ce document n'a été formulée. Il demande donc aux membres présents s'ils ont une observation à signaler.

A la majorité des suffrages exprimés, le procès-verbal du précédent Bureau est adopté.

II. DELIBERATIONS PRISES PAR LE BUREAU DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DE FONCTIONS ET D'ATTRIBUTIONS

- ✓ **Délib N°BS-2025-08 – Demande de subvention : travaux de dévoiement du réseau de distribution d'eau potable "La Roche" - commune de MEUZAC - programme 2025**

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : décide de solliciter le Conseil Départemental de la HAUTE VIENNE, pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 40% pour le programme prévisionnel de travaux de dévoiement du réseau de distribution d'eau potable « La Roche » – commune de MEUZAC – programme 2025 dont le montant total s'élève à 25 000 € H.T. ;

Article 2 : autorise Monsieur Le Président à signer tous les documents nécessaires ;

Article 3 : dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2025.

- ✓ **Délib N°BS-2025-09 – Demande de subvention : travaux d'extension du réseau de distribution d'eau potable "La Vignerie - chemin de Juliane" - commune de SAINT LAURENT SUR GORRE - programme 2025**

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : décide de solliciter le Conseil Départemental de la HAUTE VIENNE, pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 40% pour le programme prévisionnel de travaux d'extension du réseau de distribution d'eau potable « La Vignerie – chemin de Juliane » – commune de SAINT LAURENT SUR GORRE – programme 2025 dont le montant total s'élève à 8 000 € H.T. ;

Article 2 : autorise Monsieur Le Président à signer tous les documents nécessaires ;

Article 3 : dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2025.

- ✓ **Délib N°BS-2025-10 – Demande de subvention : travaux de renforcement du réseau de distribution d'eau potable "Le Breuil" - commune de VERNEUIL SUR VIENNE - programme 2025**

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : décide de solliciter le Conseil Départemental de la HAUTE VIENNE, pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 40% pour le programme prévisionnel de travaux de renforcement du réseau de distribution d'eau potable « Le Breuil » – commune de VERNEUIL SUR VIENNE – programme 2025 dont le montant total s'élève à 60 000 € H.T. ;

Article 2 : autorise Monsieur Le Président à signer tous les documents nécessaires ;

Article 3 : dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2025.

- ✓ Délib N°BS-2025-11 – Demande de subvention : travaux de renforcement du réseau de distribution d'eau potable "rue des jardins et chemin des Hors" - commune de SAINT YRIEIX LA PERCHE - programme 2025

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : *décide de solliciter le Conseil Départemental de la HAUTE VIENNE, pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 40% pour le programme prévisionnel de travaux de renforcement du réseau de distribution d'eau potable « rue des Jardins et chemin des Hors » – commune de SAINT YRIEIX LA PERCHE – programme 2025 dont le montant total s'élève à 85 000 € H.T. ;*

Article 2 : *autorise Monsieur Le Président à signer tous les documents nécessaires ;*

Article 3 : *dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2025.*

- ✓ Délib N°BS-2025-12 – Demande de subventions : Sécurité sanitaire de l'eau distribuée - "Mise en place d'actions correctives pour lutter contre les CVM sur le territoire syndical" - "Campagne d'analyses, Travaux de renouvellement et de mise en place de purges automatiques sur les conduites PVC collé avant 1980 relarguant des CVM" - communes de GLANGES, LA PORCHERIE, FEYTIAT, ORADOUR SUR GLANE, MARVAL, MAGNAC BOURG, LA CHAPELLE MONTBRANDEIX, LA MEYZE, SAINT GERMAIN LES BELLES, LADIGNAC LE LONG, SAINT MATHIEU, PENSOL et SAINT VITTE SUR BRIANCE - programmes 2025-2026

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : *décide de solliciter le Conseil Départemental de la HAUTE VIENNE, l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et l'Etat au titre de la DETR pour l'attribution de subventions sur le programme prévisionnel de « Mise en place d'actions correctives pour lutter contre les CVM sur le territoire syndical » - « Campagnes d'analyses, Travaux de renouvellement et de mise en place de purges automatiques sur les conduites PVC collé posées avant 1980 relarguant des CVM » - communes de GLANGES, LA PORCHERIE, FEYTIAT, ORADOUR SUR GLANE, MARVAL, MAGNAC BOURG, LA CHAPELLE MONTBRANDEIX, LA MEYZE, SAINT GERMAIN LES BELLES, LADIGNAC LE LONG, SAINT MATHIEU, PENSOL et SAINT VITTE SUR BRIANCE - programmes 2025-2026 dont le montant total s'élève à 329 000 € H.T. ;*

Article 2 : *autorise Monsieur Le Président à signer tous les documents nécessaires ;*

Article 3 : *dit que les crédits nécessaires seront inscrits aux Budgets Primitifs concernés.*

III. PREPARATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE DU MARDI 01 AVRIL 2025 A 18 HEURES 30

1) DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE

- a. Désignation du secrétaire de séance
- b. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale

2) FINCNACES

- a. Mandat spécial accordé à M. Jean DUCHAMBON pour une mission à Gandé (SENEGAL)

3) COMPTE-RENDUS DES COMMISSIONS

- a. Commission de dégrèvement du 11 mars 2025
- b. Commission d'appel d'offres du 11 mars 2025
- c. Commission des finances
 - 1- Compte Financier Unique 2024
 - 2- Affectation des résultats 2024
 - 3- Ouverture de l'autorisation de programme et crédits de paiements « déploiement d'un système de relève à distance avec le renouvellement/équipement des compteurs »
 - 4- Budget Primitif 2025
- d. Commission communication du 19 mars 2025

4) MARCHES PUBLICS

- a. Désignation d'un référent déontologue pour le Syndicat VBG

5) ADHESION SERVICE REMPLACEMENT DU CDG87

6) DELEGATION D'ATTRIBUTION ET DE FONCTION AU PRESIDENT

Avenants de transfert – commune de CHATEAU CHERVIX

Suite au transfert de la compétence eau potable de la commune de CHÂTEAU CHERVIX au Syndicat Vienne Briance Gorre à compter du 1^{er} janvier 2025 (Arrêté préfectoral du 14 janvier 2025), il est émis un avenant ayant pour objet le transfert des marchés suivants :

- Marché d'étude préalable à la révision des périmètres de protection – Définition de l'aire d'alimentation du captage de Bournazeau du 16 avril 2024 conclu avec l'agence CPGF Horizon pour un montant restant à régler au 1er janvier 2025 de 19 933,95 € H.T. et une durée d'exécution de 12 mois. Un Bordereau des Prix Complémentaires a également été inclus à cet avenant suite au rapport de la phase 1 rendant nécessaires des investigations complémentaires ;
- Marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la définition de l'aire d'alimentation du captage de Bournazeau : contrat par devis détaillé accepté le 21/02/2022 conclu avec la société SOCAMA Ingénierie pour un montant restant à régler au 1^{er} janvier 2025 de 2 860,00 € H.T..

CONVENTION DE PARTENARIAT - Programme d'actions environnementales et sociales

Le Syndicat VBG a décidé, dans une volonté de réduction de la consommation en eau sur le territoire, de doter l'ensemble du parc locatif du Bailleur de mousseurs et de régulateurs de douches. Ces équipements visent à préserver la ressource en eau tout en permettant aux ménages de réaliser des économies sur leur facture d'eau.

- Une convention a été signée avec l'ODHAC en date du 17 décembre 2024 pour la mise à disposition de kits d'économie d'eau pour équiper 2 570 logements répartis sur le territoire syndical.
- Une convention a été signée avec NOALIS en date du 17 novembre 2024 pour la mise à disposition de kits d'économie d'eau pour équiper 681 logements répartis sur le territoire syndical.

COMMANDE DIVERSE

ENTREPRISE	OBJET	MONTANT H.T.
LE MILORD	Cocktail dinatoire AG 01-04-2025	2 363,64 €
SCAL	Travaux port d'entrée (système de fermeture) – Siège du Syndicat Vienne Briance Gorre – AIXE SUR VIENNE	1 665,01 €

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 19h34.

Fait à AIXE SUR VIENNE, le 19 mars 2025.

Le Président du Syndicat,
SYNDICAT DES EAUX
VBG
VIENNE • BRIANCE • GORRE
Maurice LEBOUTET.

Le Secrétaire de séance,
SYNDICAT DES EAUX
VBG
VIENNE • BRIANCE • GORRE
Manuel VERGER.
Membre du Bureau
Délégué titulaire de la communauté
Urbaine Limoges Métropole